

15 JUIN 2017

Séance du 8 juin 2017 à 19 heures
Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Aujourd'hui, huit juin deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Crayssac – Salle des fêtes

Etaient présents :51 titulaires dont 3 possédant une procuration
6 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZECABRERETS
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELSM. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. BOUILLAGUET
Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Héléne, M. SAN
JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN
Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET
Catherine,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAUREMme GARRIGOU Isabelle,
Mme SOLIVERES Héléne,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,Etaient excusés ou absents les titulaires :

25

BOISSIERES
BOUZIES
CAHORSM. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SIMON Michel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY
Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle, M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,

Etaient excusés ou absents les suppléants : 16

BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST MEDARD

Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. CICUTO Daniel,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Juridique

Objet : Marché public alloti d'assurances - Autorisation du lancement de la procédure, autorisation du marché et des actes constitutifs, imputation des dépenses

A été adopté à l'unanimité

15 JUIN 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS****Séance du 8 juin 2017**
Rapporteur : Claude TAILLARDASRédacteur : Michel ALQUIER
Service : Juridique**Objet : Marché public alloti d'assurances - Autorisation du lancement de la procédure, autorisation du marché et des actes constitutifs, imputation des dépenses**

Mesdames, Messieurs,

Le marché public alloti « contrats d'assurances » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors prendra fin au 31 décembre 2017, les services doivent ainsi lancer une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de prestations d'assurance, confiant à un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Julien, l'élaboration du dossier de consultation portant sur ces prestations.

Les besoins vont faire l'objet d'une analyse, précise et sincère, de manière conjointe entre les différents services du Grand Cahors et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Julien.

L'opération d'assurance est décomposée en six (6) lots, chacun faisant l'objet d'un marché distinct :

- Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile et défense pénale,
- Lot n° 2 : Assurance flotte automobile,
- Lot n° 3 : Assurance incendie/dommages aux biens,
- Lot n° 4 : Assurance des risques statutaires du personnel (maladie professionnelle - accidents du travail - décès),
- Lot n° 5 : Protection juridique des agents et des élus,
- Lot n° 6 : Risques expositions temporaires.

L'opération d'assurance fera l'objet d'un appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La durée des marchés est de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

L'analyse des candidatures et l'analyse des offres seront effectuées par le Cabinet Julien, assistant à maîtrise d'ouvrage. Sur la base des rapports d'analyse, la Commission d'appel d'offres se réunira afin de décider de l'attribution des marchés.

L'estimation de la prime annuelle pour la couverture globale définie ci-dessus est de 140.000,00 € TTC.

J'ai donc l'honneur de demander à notre assemblée :

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

VU le Code des assurances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- a- D'approuver le lancement de la procédure de passation formalisée, l'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de l'opération d'assurance décomposée en 6 lots tels que détaillés ci-dessus ;
- b- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le marché alloti afférent, ainsi que tous actes relatifs à l'exécution de cette opération d'assurance ;
- c- D'imputer les dépenses nécessaires aux budgets 2017 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE